

Fin 2018, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2008. Pour 1,1 million de ces bénéficiaires, la pension de droit dérivé, aussi appelée pension de réversion, constitue leur unique pension de retraite. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. En 2018, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) 3,0 millions.

4,4 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2018

Tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes disposent, au 31 décembre 2018, d'un avantage de droit dérivé d'un régime obligatoire de base ou complémentaire (*tableau 1*). Cette pension, appelée aussi pension de réversion, constitue une partie de la retraite d'un assuré décédé reversée à son conjoint survivant sous certaines conditions. Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion a augmenté de 6,4 % par rapport à 2008 (*tableau 2*). Parmi eux, 1,1 million (soit un quart) ne perçoivent aucun droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir, à ce titre, une pension sous forme de rente. Le nombre de nouveaux retraités bénéficiaires d'une pension de réversion reste relativement stable depuis le début des années 2010, autour de 210 000 chaque année (*graphique 1*).

La proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé est de 88 %. Leur part avoisine ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Cette situation s'explique par leur longévité supérieure et le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leur conjoint. En outre, lorsqu'ils sont veufs, les hommes, en raison de leur niveau de pension de droit direct souvent plus élevé que celui des femmes, ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligible à la réversion, pour les régimes où celle-ci est soumise à condition.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct. Leur part est de 95 %, contre 86 % parmi les personnes qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (*tableau 3*). Les résidents à l'étranger sont nettement plus nombreux, eux aussi, parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé seul : 48 % contre 4 % parmi ceux cumulant droits direct et dérivé.

Pour les femmes résidant en France, la part des retraitées de droit dérivé seul parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus a diminué de moitié entre 2004 et 2018 (passant de 10,2 % à 5,3 %), soit à un rythme plus fort que la part des femmes bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct, qui passe de 34,3 % à 28,8 % sur cette même période (*tableau 1*). Cette baisse de la proportion de bénéficiaires d'un droit dérivé résulte, en partie, du développement de l'activité professionnelle des femmes.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2018, les retraités de droit dérivé sont en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct : leur âge médian est de 79 ans contre 71 ans. Les titulaires d'une pension de droit dérivé ayant 65 ans ou plus représentent 88 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 3,9 millions de personnes (*graphique 2*). La part des 85 ans ou plus atteint 31 %, soit 1,4 million de bénéficiaires. Le nombre de titulaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. Cette croissance avec l'âge est encore plus marquée

rapportée à la population de retraités de chaque tranche d'âge (*graphique 3*). Pour les personnes nées entre 1932 et 1936, encore vivantes en 2016, la part des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé dans la population de 70 à 74 ans est de 30 %. Parmi eux, 15 % la percevaient déjà entre 60 et 64 ans. Pour les générations plus jeunes, la part des bénéficiaires entre 60 et 64 ans est plus faible : 14 % pour les générations 1937 à 1941 et 11 % pour les générations 1947 à 1951. Cette baisse au fil des générations est liée notamment à l'augmentation de l'espérance de vie, à la croissance des droits directs des personnes et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres d'un couple.

4,4 millions de pensions de droit dérivé versées par les principaux régimes de base du secteur privé

En 2018, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé à la CNAV et 3,0 millions à l'Arcco. Les régimes de base du secteur privé (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI) versent, au total, 4,4 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les régimes de la fonction publique (fonction publique civile de l'État, fonction publique militaire de l'État et CNRACL) en versent 0,6 million.

La part des bénéficiaires percevant uniquement un droit dérivé dans un régime (c'est-à-dire non cumulé avec un droit direct dans le même régime) parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime

	Effectifs tous régimes (en milliers)				Effectifs tous régimes de résidents en France (en milliers)			
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes
2004	3 987	1 108	3 650	337	3 612	781	3 284	328
2005	4 069	1 136	3 718	351	3 680	796	3 339	341
2006	4 142	1 152	3 773	370	3 737	800	3 380	358
2007	4 197	1 152	3 811	386	3 787	796	3 414	373
2008	4 155	1 102	3 761	394	3 740	740	3 358	383
2009	4 219	1 094	3 806	413	3 799	727	3 399	400
2010	4 245	1 094	3 860	385	3 824	729	3 451	373
2011	4 222	1 082	3 836	386	3 781	704	3 409	372
2012	4 291	1 113	3 843	448	3 644	586	3 216	427
2013	4 384	1 119	3 912	472	3 802	613	3 348	454
2014	4 397	1 108	3 915	483	3 810	610	3 348	462
2015	4 414	1 091	3 921	493	3 823	603	3 354	469
2016	4 436	1 088	3 892	545	3 732	525	3 253	479
2017	4 375	1 060	3 849	527	3 719	539	3 248	472
2018	4 422	1 065	3 885	537	3 764	552	3 280	483

Note > Les données complémentaires pour la part des femmes bénéficiaires d'un droit dérivé seul et celle des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct sont disponibles dans l'espace data.drees <http://www.data.drees.sante.gouv.fr>, rubrique Retraite.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

est supérieure à 75 % dans la plupart des régimes¹. Toutefois, à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés complémentaire et à l'Arcco, les bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct dans le même régime sont majoritaires.

L'évolution du nombre de retraités de droit dérivé entre 2008 et 2018 varie fortement d'un régime à l'autre : il a augmenté de plus de 42 % à la CNRACL, de 6,4 % au régime général, tandis qu'il a baissé de 16,3 % à la MSA non-salariés (tableau 2). ■

Tableau 2 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime, par régime de retraite en 2018

	Effectifs (en milliers)				Évolution (ensemble, en %)			Part parmi l'ensemble des bénéficiaires (en %)
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime	Femmes	Hommes	2017-2018	2013-2018	2008-2018	
CNAV	2 796	780	2 586	210	0,8	0,8	6,4	63
Arcco	2 994	1 221	2 695	299	-1,4	2,5	6,5	68
Agirc	657	553	627	30	0,4	9,1	20,4	15
MSA salariés	722	572	689	33	-1,5	-4,0	-1,4	16
MSA non-salariés	398	100	353	44	-3,2	-11,2	-16,3	9
Fonction publique civile de l'État ¹	303	224	249	54	0,8	1,6	15,9	7
SSI base ²	508	402	486	22	0,1	1,5	4,4	11
CNRACL ¹	171	134	131	40	1,5	8,0	42,1	4
Régimes spéciaux ³	344	327	333	12	-2,4	-10,3	2,3	8
Professions libérales ⁴	50	46	48	1	-1,4	-15,5	9,0	1
Bénéficiaires d'un droit dérivé, tous régimes¹	4 422	1 065	3 885	537	1,1	0,9	6,4	100

1. Y compris les fonctionnaires percevant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité (voir fiche 21), à partir de 2013.

Avant cette date, l'inclusion des personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité de droit dérivé était variable selon les années.

2. Voir annexe 5, note sur la fusion de la SSI.

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF, Ircec.

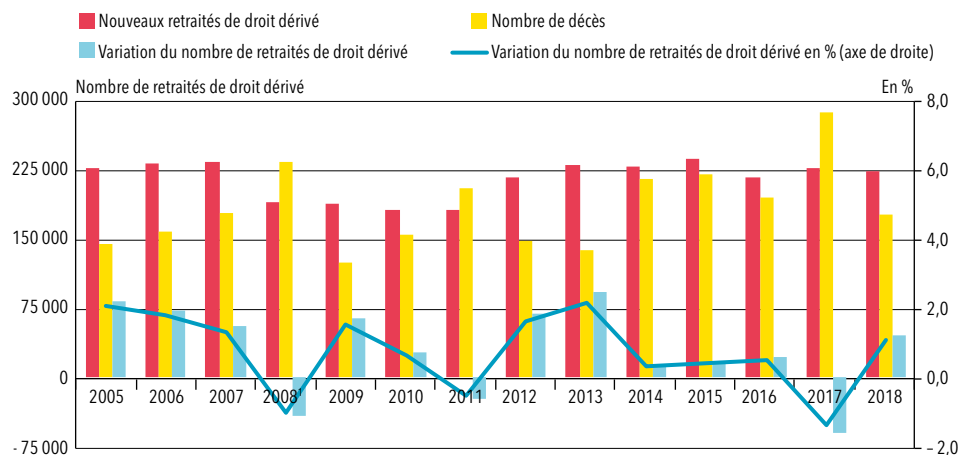
Notes > Les données ventilées par régime sont disponibles dans l'espace data-drees <http://www.data.drees.sante.gouv.fr>, rubrique Retraite. Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents des DROM avant 2016.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2017, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

1. Ces retraités peuvent toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime.

Graphique 1 Décomposition de la variation annuelle du nombre de retraités de droit dérivé : évolution des nouveaux retraités et des décès



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, en raison de la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 1). Cela a une influence sur le flux de décès et sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Y compris les fonctionnaires percevant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité (voir fiche 21), à partir de 2013. Le nombre de décès est calculé par solde entre le nombre de nouveaux retraités et la variation du nombre de retraités.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Tableau 3 Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes en 2018

	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé	Ensemble des bénéficiaires d'un droit direct
Ensemble (en milliers)	3 356	1 065	4 422	16 377
Caractéristiques de la population (en %)				
Femmes	86	95	88	52
Hommes	14	5	12	48
Résidents en France	96	52	85	93
Résidents à l'étranger	4	48	15	6
Moins de 60 ans	0	21	5	2
60 à 64 ans	4	16	7	14
65 à 74 ans	28	16	25	44
75 à 84 ans	34	23	32	26
85 ans ou plus	34	23	31	14

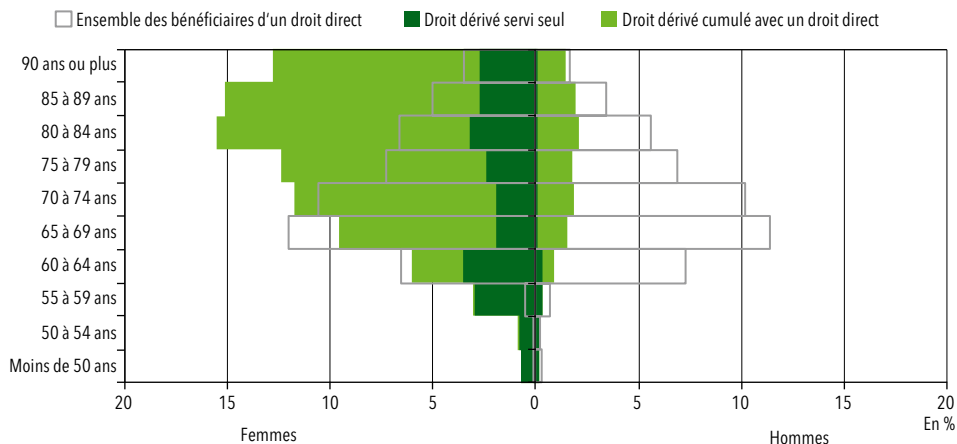
Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Lecture > 95 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 86 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2018, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

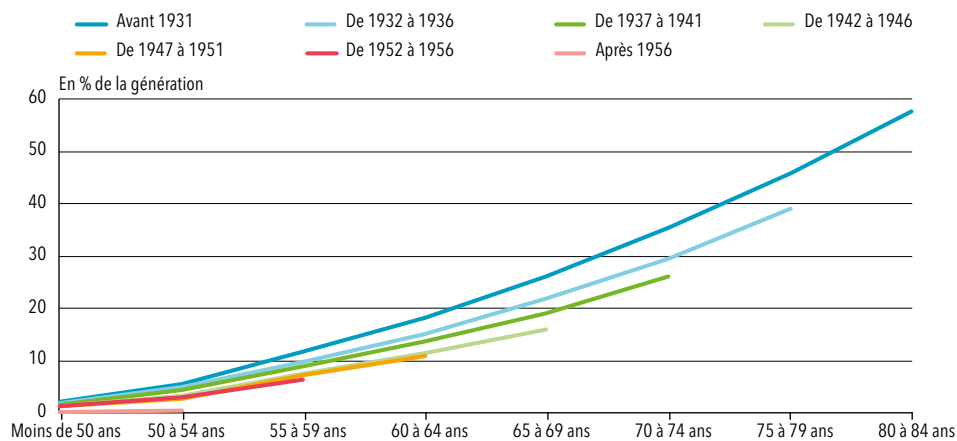
Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE 2018.

Graphique 2 Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé en 2018



Lecture > Fin 2018, 13 % des retraités de droit dérivé cumulé avec un droit direct sont des femmes âgées de 90 ans ou plus.
Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2018, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.
Source > DREES, modèle ANCETRE.

Graphique 3 Part des personnes bénéficiant d'un avantage de droit dérivé, selon l'âge et la génération



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes des générations les plus anciennes sont décédées fin 2016. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Pour les générations nées avant 1931, parmi les personnes vivantes en 2016, 18 % disposent d'une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 12 % pour les générations nées entre 1943 et 1947).

Champ > Personnes résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2016.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, estimations de populations provisoires au 1^{er} janvier 2017.

Pour en savoir plus

- > Données historiques dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Retraites.
- > **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A., Robert-Bobée, I. (coord).** (2015). *Couples et familles - édition 2015*. Paris, Insee : coll. Insee Références.
- > **Chartier F., Collin C.** (2020). Pension de réversion en France : mécanismes et mutations. CNAV, *Retraite et société*, à paraître.
- > **Collin, C.** (2016, février). La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations. DREES, *Études et Résultats*, 951.
- > **Daguet, F.** (2016, septembre). De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme. Insee, *Insee Première*, 1613.
- > **Vanderschelden, M.** (2006, avril). L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit. Insee, *Insee Première*, 1073.